# PLAN LOCAL D'URBANISME De MOUTHE

# 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables P.A.D.D.

Vu pour rester annexé à la délibération du 17.02.2015

Révision prescrite le 08 mars 2011

PLU arrêté le 11 mars 2014

Mis à l'enquête publique du 23.09.2014 au 24.10.2014

PLU approuvé le 17.02.2015

Le Maire,

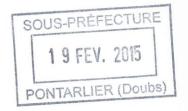
Daniel PERRIN

#### SCP COPPI-GRILLON-BROCARD-GIRE

Société inter-barreaux d'Avocats

38 rue des Granges 25000 BESANCON Tél.: 03.81.53.02.83 cgbg-avocats@orange.fr C'G'B'G

urbanisme aménagement environnement





Maison de l'habitat 32. rue Rouget de Lisle BP 20460 - 39007 Lons-le-Saunier cedex Tél.: 03 84 86 19 10 Fax: 03 84 86 19 19 Agence de Dole : 3, avenue Aristide Briand BP 2 - 39107 Dole cedex Tél. : 03 84 82 24 79 Fax : 03 84 82 14 42 Agence de Saint-Claude : 9. rue de la Poyat 39200 Saint-Claude Tél. : 03 84 45 17 66 Fax : 03 84 45 10 46

E-mail: contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr







### Sommaire:

	HE, UN POLE DE SERVICE ET D'EMPLOIS STRUCTURANT A CONFORTER DANS L'ARM RRITORIALE DU HAUT DOUBS	
Orientation n°1	Confirmer le rôle de Pôle de service structurant que joue la commune	5
•	é, préserver – renforcer le pôle scolaireé	
	S'intégrer dans le schéma d'accueil économique du territoire intercommun	
- Proposer	des solutions à long terme pour satisfaire aux besoins de la communauté de commules possibilités de création d'une zone d'activités à long terme	nes6
Orientation n°3 le tissu urbain	Accueillir des activités économiques en permettant la mixité activités/hab	oitat dans
- Renforce	toutes entreprises compatibles avec la proximité de l'habitatr l'armature commerciale du centre villageer l'accès au très haut débit	7
• • •	Accueillir de nouveaux ménages et répondre aux besoins en logem	
_	gories sociales	
	ins quantifiés de l'ordre de 115 logements en résidences principales d'ici 15 ans	
	la part de logements locatifs dans le parc de résidences principalests des personnes âgées	
	OPPER UN TOURISME « RESPECTUEUX »	
Orientation n°5	Affirmer la vocation touristique du Val de Mouthe	10
OBJECTIF 3 : PRESER	RVER UNE AGRICULTURE PORTEUSE D'UNE IDENTITE, GARANTE DE PAYSAGES DE QU	UALITE.11
Orientation n°6	Préserver la capacité de production du secteur agricole	11
OBJECTIF 4 : UN DE\	VELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DU SITE DU VAL DE MOUT	HE12
Orientation n°7	Conforter l'armature urbaine autour des deux axes structurants que sont	la rue du
	C Broumet	
- Conforter	r et renouveler le centre-village, en préservant ses caractéristiques Patrimoniales	12
	les ouvertures paysagères et les points de vue remarquables	
	front urbain le long de la rue Cart Broumetele in tissu urbain « ouvert »ele renouvellement urbain et la densification d'un tissu urbain « ouvert »	
	Stopper la banalisation des paysages par des formes urbaines et une arc	
•	nsions urbaines pour « ressouder le tissu urbain »	
- Mettre e	n œuvre des formes urbaines et favoriser des formes bâties visant à limiter la cons	ommation
•	es architecturales : s'inspirer du passé et respecter les paysages naturels et urbains	
- Insertion	des constructions dans leur environnement	18
	ORER L'ORGANISATION URBAINE AUTOUR DU ROLE FEDERATEUR DES ESPACES P	
	Equipements structurants / Espaces publics : repenser leurs vocations baine	
•	ment du centre du village	
_	de l'église : un site complémentaire au centre du village	
	e des écoles » : identifier les usages	
- Déplacen	nent de l'office du tourisme	19

Orientation n°10 Améliorer la capacité de stationnement	20
- Centre du village :	20
- Parking de covoiturage « des frontaliers » :	20
Orientation n°11 Un schéma global de déplacements doux	21
- Favoriser les modes de déplacement doux	21
OBJECTIF 6 : REVELER UN SITE GEOGRAPHIQUE REMARQUABLE, ET EN ASSUMER LES CONTRAINTES	23
Orientation n°12 Préserver la biodiversité	23
- Préserver l'ensemble des espaces présentant un intérêt écologique fort	23
- Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel	25
Orientation n°13 Adapter l'urbanisation aux risques naturels et préserver la ressource en eau	26
Orientation n°14 Energies renouvelables	27

# MOUTHE, UN POLE DE SERVICE ET D'EMPLOIS STRUCTURANT A CONFORTER DANS L'ARMATURE ET L'ORGANISATION TERRITORIALE DU HAUT DOUBS

#### CONFIRMER LE ROLE DE POLE DE SERVICE STRUCTURANT QUE JOUE LA COMMUNE.

#### En priorité, préserver – renforcer le pôle scolaire

La commune de Mouthe est particulièrement bien pourvue en équipements scolaires. Elle accueille quotidiennement dans ses différents établissements plus de 700 élèves – ramené à une population de moins de 1 000 habitants, c'est certainement un chiffre record en France.

La pérennité de cette situation est à peu près assurée, elle est cependant soumise à un contexte plus global qui est celui de l'évolution des situations économiques et de la démographie du territoire.

La prise en compte de la petite enfance pourrait être améliorée, la demande est forte.

#### **Enjeux - objectifs**

Prévoir la création d'une crèche / halte garderie.

#### Pôle santé

Le rôle de pôle de service que joue la commune s'exprime aussi pleinement à travers son pôle santé, exceptionnellement bien développé.

#### Enjeux - objectifs:

- Préserver ces équipements
- Poursuivre leur valorisation et leur intégration au tissu urbain du village.

# S'INTEGRER DANS LE SCHEMA D'ACCUEIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

# Proposer des solutions à long terme pour satisfaire aux besoins de la communauté de communes

La politique d'accueil des entreprises de la communauté de communes est centrée sur le développement d'une zone d'activités sur la commune de Brey-et-maison-du-Bois. La zone d'activités se trouve à 6 km de Mouthe. Cette zone sera à long terme limitée dans ses possibilités d'extension étant donnée la sensibilité paysagère et les contraintes environnementales aux abords du site.

Elle devrait satisfaire aux besoins locaux à court et moyen long terme. La proximité avec Mouthe, ne remet pas en cause le « rayonnement » meuthiard et la commune souhaite jouer le jeu de la complémentarité intercommunale.

Elle ne répond que partiellement aux besoins recensés sur la commune de Mouthe, certaines entreprises Meuthiardes souhaitant s'étendre sans quitter la commune.

La seule réponse pouvant être apportée aujourd'hui est de permettre l'extension sur place des activités et de favoriser une mixité assez forte dans les espaces urbains de Mouthe.

La création d'une seconde zone d'activités intercommunale ne peut s'envisager tant que celle de Brey n'est pas « complète ».

#### Anticiper les possibilités de création d'une zone d'activités à long terme

#### Enjeux – objectifs:

Engager une réflexion sur la localisation adaptée d'une zone d'activités sur le territoire de Mouthe.

# ACCUEILLIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN PERMETTANT LA MIXITE ACTIVITES/HABITAT DANS LE TISSU URBAIN

#### Accueillir toutes entreprises compatibles avec la proximité de l'habitat

Une mixité importante existe déjà dans le village et plus particulièrement dans la partie nord-est du village. Activités artisanales, de services, commerciales cohabitent avec l'habitat.

Cette mixité favorise la limitation des déplacements automobiles.

#### Enjeux – objectifs :

Permettre l'implantation d'activités économiques en l'absence de zone d'activité.

#### Renforcer l'armature commerciale du centre village

Les commerces sont essentiellement concentrés dans la rue du centre où ils ont aujourd'hui toute leur place, donnant une image dynamique de Mouthe.

#### Enjeux – objectifs:

- Renforcer la présence des commerces de proximité dans la rue centrale et éviter leur dispersion.
- Permettre l'extension du centre commercial

#### Développer l'accès au très haut débit

La commune est à ce jour bien desservie en réseau haut débit ce qui satisfait globalement les besoins des particuliers. A terme l'accès au très haut débit peut être un enjeu pour attirer des entreprises de services, voire dans l'hypothèse de l'implantation d'une zone d'activités.

# ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MENAGES ET REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS DES DIFFERENTES CATEGORIES SOCIALES

#### Des besoins quantifiés de l'ordre de 115 logements en résidences principales d'ici 15 ans

Les élus de la commune souhaitent renouer avec une croissance démographique dynamique et inverser la tendance observée depuis deux décennies d'un accroissement démographique du territoire « sud du Haut-Doubs » important qui se fait au détriment ou « sans » Mouthe (le poids démographique de Mouthe dans la communauté de communes a baissé de 44 % à 37 % en 20 ans).

Population 2027: 1150 soit une augmentation de 180 habitants.

Nombre de logements supplémentaires nécessaires pour compenser la décohabitation : 55 \* Nombre de logements supplémentaires nécessaires pour intégrer l'accroissement démographique : 61 Soit un total de 116 logements arrondis à 115.

<sup>\*</sup> Population 2010 : 968 habitants / nb de ménages : 403 / taille moyenne des ménages 2.38 En 2027 la taille moyenne des ménages déjà présents en 2009 devrait être d'environ 2.1, ils seront donc 461 ménages (+55). Autrement dit, en 2027 il faudra 55 logements de plus pour maintenir la population au niveau de 2010.

#### Accroître la part de logements locatifs dans le parc de résidences principales

Le parc locatif (locatif en loyer libre + locatif en loyer modéré) représente 28 % des résidences principales en 2012.

Les élus souhaitent que le parc locatif atteigne au moins 30 % du parc de résidences principales à l'horizon 2027

#### Développer le Logement à loyer modéré

Le parc locatif à loyer modéré ou social est particulièrement peu développé sur la commune.

Or dans un contexte de marché tendu du fait de l'influence des frontaliers, il paraît indispensable de disposer d'un socle minimum de logements locatifs à loyer modéré pour satisfaire à la demande de tous et loger les ménages modestes.

L'objectif est d'accroître la part du logement locatif social dans le parc de résidences principales et de tendre vers un taux de 8 % (actuellement 3.7 %).

	2012	2027	Logements à créer
Locatif total	28,0%	30,0%	42
Locatif social	3,7%	8,0%	26
Locatif libre	24,3%	22,0%	16

#### Logements des personnes âgées

Le développement du parc adapté aux personnes à mobilité réduite est un enjeu important pour la commune. Ce parc constitue un maillon manquant dans une chaîne de services très bien développés en matière de santé.

#### Enjeux - objectifs:

- Permettre aux personnes âgées et plus largement aux personnes à mobilité réduite de conserver une autonomie le plus longtemps possible et ainsi offrir une étape intermédiaire entre le logement « classique » et les établissements pour personnes dépendantes tels que l'Ehpad.
- Faciliter pour les personnes âgées l'accès aux services de santé de proximité existant dans le village.
   Ce type de projet pourrait attirer des personnes des communes rurales ne disposant pas de services.
- Permettre l'accès à un parc de logements adaptés aux ménages de petite taille (couples ou personne seule), notamment pour ceux souhaitant quitter des logements devenus trop grands, coûteux à chauffer difficiles à entretenir.... L'offre doit être diverse afin de répondre aux demandes et situations diverses, à la fois en termes d'occupation et de formes bâties : location / accession collectif / individuel.
- Permettre une rotation dans le parc de logements existant.
- Maintenir au village une population vieillissante dont le nombre croît
- La mixité générationnelle doit être recherchée (pas systématiquement)

### **DEVELOPPER UN TOURISME « RESPECTUEUX »**

#### Affirmer LA VOCATION TOURISTIQUE DU VAL DE MOUTHE

Les activités nordiques et plus généralement neige, sur le territoire sont des activités de loisirs de proximité. Elles ne génèrent que peu de fréquentation touristique.

Les élus souhaitent mettre en avant leurs atouts — naturels source du Doubs, Paysages, climatiques, patrimoniaux .... pour en faire une offre touristique.

Cette offre touristique devra être basée sur « une approche 4 saisons », afin de ne pas engager des investissements seulement sur un créneau hivernal dont l'avenir est incertain.

#### Enjeux - objectifs:

- Créer développer une offre touristique 4 saisons celle-ci devrait se faire sur la base d'une politique intercommunale forte susceptible de définir et de porter une image forte du territoire.
- Générer un tourisme compatible avec le respect des espaces naturels et des espèces qui y résident –
   ex : ne pas développer d'activités hivernales susceptibles de nuire au Grand Tétras ...
- Développer la capacité d'accueil.

# PRESERVER UNE AGRICULTURE PORTEUSE D'UNE IDENTITE, GARANTE DE PAYSAGES DE QUALITE

#### PRESERVER LA CAPACITE DE PRODUCTION DU SECTEUR AGRICOLE

L'activité agricole est une composante essentielle du village de Mouthe, avec des surfaces utilisées très importantes sur le territoire communal. Elle participe à la vie économique mais aussi à la gestion du paysage et à la qualité du cadre de vie.

#### Enjeux – objectifs:

- Préserver les paysages et les milieux ouverts ou semi-ouverts
  - pré bois,
  - pelouses,
  - lisières marquant les limites du val de Mouthe
- à une échelle plus générale Préserver la capacité de production alimentaire du territoire.
- Conserver un tissu socio-économique important et une identité forte du territoire

# UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DU SITE DU VAL DE MOUTHE

# CONFORTER L'ARMATURE URBAINE AUTOUR DES DEUX AXES STRUCTURANTS QUE SONT LA RUE DU CENTRE ET LA RUE C BROUMET

#### Conforter et renouveler le centre-village, en préservant ses caractéristiques Patrimoniales

Le centre-village de Mouthe, composé de la place de l'Église et d'une bonne partie de la 'Grande Rue' le long de la RD 437, apparaît comme l'élément principal de la structuration de la commune. Il rassemble l'essentiel des équipements, des commerces de proximité et des bâtiments ou ensemble de bâtiments au caractère patrimonial certain.

Le PLU a pour objectif de renforcer ce quartier central, en favorisant la réhabilitation d'habitat ancien dégradé et l'implantation de petits commerces, mais aussi en améliorant la qualité urbaine par la création et la requalification des espaces publics et des liaisons avec les guartiers environnants.

#### Enjeux - objectifs :

- Mettre en valeur le centre du village et son patrimoine bâti et paysager
- Résorber la vacance et permettre la création de nouveaux logements dans les volumes bâtis existants

#### Préserver les ouvertures paysagères et les points de vue remarquables

#### Enjeux - objectifs :

- Conserver au sein des espaces urbanisés des espaces « de respiration », offrant des vues sur les grands paysages, ou des vues internes atypiques sur le village, son patrimoine.
- Conserver les (principaux) points de vue extérieurs sur le village



#### Créer un front urbain le long de la rue Cart Broumet

#### Enjeux - objectifs :

- Densifier le tissu urbain
- Exploiter de vastes espaces libres au cœur du village, à proximité immédiate de tous les services et équipements

#### Permettre le renouvellement urbain et la densification d'un tissu urbain « ouvert »

#### Des possibilités de renouvellement urbain limitées

#### Enjeux – objectifs:

- Résorber des friches ou des constructions mal intégrées, énergivores...
- Densifier le tissu urbain
- Limiter les extensions urbaines en favorisant la reconquête du tissu existant
- Permettre une densification progressive des zones pavillonnaires (concept Bimby « construis dans mon jardin ») ...

# STOPPER LA BANALISATION DES PAYSAGES PAR DES FORMES URBAINES ET UNE ARCHITECTURE INADAPTEES AU TERRITOIRE

Les objectifs de modération de la consommation d'espace

#### Des extensions urbaines pour « ressouder le tissu urbain »

#### Les besoins fonciers

#### Tenir compte de la vacance :

Réduire le taux de vacance (rapport nb de logements vacants/parc de résidences principales) à 7 % du parc futur : 10 logements à résorber.

Intégrer les besoins en développement du parc saisonnier (location touristique), élément clé du secteur touristique.

Le nombre de résidences secondaires est passé de 234 (37 % du parc de logements) à 215 (31.5 % du parc) entre 1999 et 2010.

L'objectif ici est de prévoir un minimum de 25 % du parc de nouveaux logements dédié à la location touristique, sans tenir du parc qui sera créé ou renouvelé dans le cadre du projet d'aménagement de la source du Doubs.

Les besoins fonciers sont calculés sur la base d'une densité minimum de 12 logements à l'hectare. L'objectif des élus est de tendre progressivement vers une densité moyenne de 15 logements par hectare.

#### Tableau des hypothèses de développement à 15 ans :

115	Logements en résidence principale	
+30	Résidences secondaires ~25 % hors sites touristiques spécifiques	
-10	Résorption de logements vacants vacance	
135	Total	
11,2	surfaces nécessaires à 12 lgt/ha	
- 2,1	Dents creuses "mobilisables" (surfaces soumises à forte rétention foncière déduites) : 2.1 ha sur un total de 3.5 ha	
9,1	Surfaces (ha) à dégager hors dents creuses	

Les surfaces urbanisables nouvelles dégagées par le PLU devraient être de l'ordre de 9.1 ha.

#### Des paysages de qualité

- Préserver les portes d'entrée, sud, Est, Ouest.
- Créer un aménagement urbain valorisant la porte d'entrée nord.
- Recomposer le tissu urbain en privilégiant une urbanisation qui fasse le lien entre le centre village et les extensions pavillonnaires des années 70 / 80.

#### Un village groupé

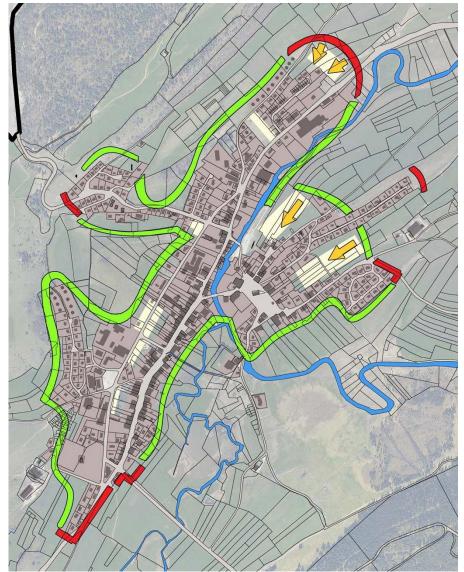
- Stopper les extensions linéaires
- Donner la priorité au rapprochement de l'habitat vers le centre du village
- La présence et la capacité des équipements publics (la bonne gestion des fonds publics).
- Afin d'assimiler au mieux l'arrivée de nouveaux habitants
- définir des projets de quartiers nouveaux, échelonnés à court et à plus long terme, de façon bien articulée avec les quartiers existants.
- Tous les secteurs ouverts à l'urbanisation se trouvent en continuité des masses bâties existantes.

#### Préservation des espaces agricoles

 La nécessité de conserver la capacité de production agricole, de protéger les exploitations existantes et de préserver les couloirs de circulation agricole.

#### Des milieux naturels préservés

- La préservation de l'environnement avec des enjeux forts jusqu'au cœur du village
- Préserver les zones humides
- Préserver les pelouses



# Mettre en œuvre des formes urbaines et favoriser des formes bâties visant à limiter la consommation d'espace

#### Vers une utilisation économe de l'espace

#### Enjeux - objectifs:

- Gérer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les enveloppes foncières sur le long terme en satisfaisant les besoins de développement de la commune.
- Densifier la construction par rapport aux pratiques antérieures dans les zones d'extension de l'urbanisation.
- Répondre à la demande de ménages recherchant des terrains de taille modeste (budget entretien...).

Les objectifs de la modération de la consommation de l'espace trouvent dans la densification leur principale traduction.

	2000-2011	2012-2027
Surface consommée (ha)	5,2	10.0
Consommation annuelle moyenne m <sup>2</sup>	5200	6 697 <sup>1</sup>
Nb de logements	51	134
Densité moyenne (logement/ha)	9.8	13.3
Surface moyenne par logement (m²)	1019	750 <sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> zones 1AU + 2AU + dents creuses en U – cela suppose que la totalité de ces zones seraient urbanisées en 15 ans ce qui paraît peu probable étant donnée la rétention foncière existante.

Le projet démographique des élus vise notamment à une meilleure répartition à l'échelle intercommunale des évolutions démographiques au profit de Mouthe. La mise à disposition d'une capacité d'accueil, le niveau d'équipement du village, la volonté des ménages de limiter leurs déplacements pourrait amener naturellement à un retour des ménages vers le bourg centre qu'est Mouthe.

Cette évolution souhaitée par les élus de Mouthe limitera la consommation d'espace dans les communes rurales.

Elle explique que le projet repose sur une consommation d'espace plus importante sur Mouthe entre 2012 et 2027 qu'entre 2000 - 2011 ( $1500 \text{ m}^2$  de plus par an).

En revanche la densité prévue pour les opérations futures est bien supérieure.

Le règlement des zones 1AU impose une densité minimum de 12 logements par ha. Le règlement des secteurs UBa (dents creuses) impose des volumétries minimums incitant fortement à la création d'immeubles collectifs. Pour atteindre les objectifs fixés en matière de démographie et de logement, il faudrait que l'urbanisation future sous ses différentes formes ait une densité minimum d'environ 13 logements par hectare. La progression est marquée, par rapport à la période précédente (2000 – 2011) et ses 10 logements par hectare.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> en excluant les voies et espaces publics, cela représente des parcelles d'environ 600 m² en moyenne

La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

#### Enjeux - objectifs:

- Organiser les dessertes et le parcellaire pour permettre une réduction de la taille des parcelles sans réduire la qualité de vie des futurs occupants.
- Diversifier les formes bâties et la taille du parcellaire (dans les programmes importants zones d'extension de l'urbanisation notamment) pour favoriser la mixité sociale (répondre à tous les budgets) et créer des quartiers animés, non uniformes.
- Créer des espaces publics de qualité

## Typologies architecturales : s'inspirer du passé et respecter les paysages naturels et urbains

Les zones pavillonnaires et plus généralement les zones où l'urbanisation s'est étendue dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle sont notamment caractérisées par des constructions aux typologies architecturales ayant généralement abandonné toute référence à l'architecture locale. La coexistence sans ordre établi de styles architecturaux sans identité supprime toute identité, tout caractère, et toute lisibilité à ces espaces. Les paysages s'en trouvent considérablement appauvris.

#### Enjeux - objectifs :

 Retrouver une relation entre les types architecturaux pouvant être autorisés sur la commune et les paysages locaux

#### Insertion des constructions dans leur environnement

#### Enjeux - objectifs :

- Assurer une meilleure intégration du bâti dans son environnement
  - Topographie
  - Traitement des limites parcellaires
  - Accompagnement végétal des constructions
  - Typologies architecturales : autoriser les toits terrasses

#### Moyens:

- Interdire les déblais remblais trop importants
- Proposer un cahier de recommandations de l'intégration des constructions dans la topographie.
- Interdire certaines formes de clôtures
- .....

# AMELIORER L'ORGANISATION URBAINE AUTOUR DU ROLE FEDERATEUR DES ESPACES PUBLICS ET DE LA PLACE DU PIETON

# EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / ESPACES PUBLICS : REPENSER LEURS VOCATIONS DANS L'ORGANISATION URBAINE

#### Aménagement du centre du village

#### Enjeux - objectifs:

- Améliorer l'image du centre du village notamment pour renforcer l'attractivité touristique
- Valoriser le commerce
- Améliorer le cadre de vie des résidents

#### La place de l'église : un site complémentaire au centre du village

#### Enjeux - objectifs:

- Créer un espace moins minéral que le centre du village
- Un lieu de détente et de calme (par opposition à l'activité qui peut régner dans la rue du centre)
- Un espace d'accueil touristique (aire camping-car)

#### La « place des écoles » : identifier les usages

#### Enjeux - objectifs:

- Conserver un vaste espace ouvert offrant une grande capacité de stationnement
- Identifier les voies de circulation et les conditions de partage de l'espace sécuriser les cheminements doux au milieu de l'espace.

#### Déplacement de l'office du tourisme

#### Enjeux – objectifs:

 Rendre visible un équipement/service central dans le cadre du développement touristique du territoire.

#### AMELIORER LA CAPACITE DE STATIONNEMENT

#### Centre du village:

#### Enjeux - objectifs:

 Dégager une capacité de stationnement pour les résidents, évitant le stationnement sur les trottoirs et permettant aussi de dégager certains espaces public stratégiques.

#### Parking de covoiturage « des frontaliers »:

Ce parking se trouve en limite sud du village. Il permet aux travailleurs frontaliers de pratiquer le covoiturage et d'emprunter les transports en commun. Les utilisateurs ne sont pas spécifiquement Meuthiards mais viennent de toute commune du haut-Doubs ou du haut-Jura.

La localisation en dehors du village évite un encombrement des espaces publics du village et limite les nuisances et les problèmes d'insécurité aux heures d'arrivée et de départ des frontaliers.

Il génère un impact sur les paysages d'entrée de village, par un effet de ligne artificielle colorée. Cet impact reste mesuré à l'échelle des paysages et il est à mettre en relation avec les avantages et l'intérêt de la pratique du covoiturage à grande échelle.

#### Enjeux - objectifs:

- Répondre aux besoins croissants en matière de stationnement pour le covoiturage.
- Assurer la sécurité des usagers du parking et des autres usagers de la route (promeneurs notamment)

#### UN SCHEMA GLOBAL DE DEPLACEMENTS DOUX

#### Favoriser les modes de déplacement doux

#### Enjeux - objectifs:

L'objectif est de permettre aux habitants de se déplacer autrement qu'en voiture, en structurant un réseau autour des principaux pôles générateurs de déplacements :

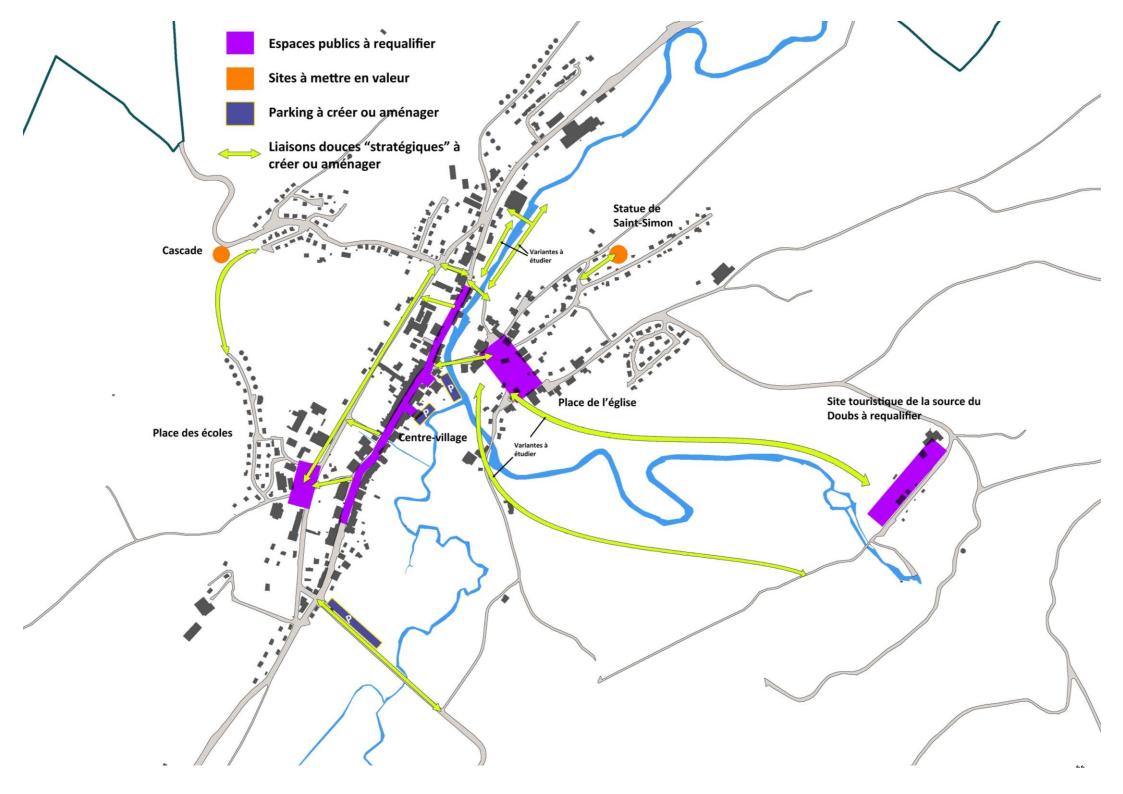
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre en facilitant et en incitant aux déplacements doux.
- Sécuriser les déplacements des enfants notamment à travers le village
- Donner de l'autonomie aux personnes captives personnes âgées ne conduisant plus par exemple, afin qu'ils puissent accéder aux services (santé) et commerces par des chemins sécurisés et accessibles.
- Valoriser le village et ses abords, les liaisons village et sites touristiques dans le cadre du développement touristique du Val de Mouthe.

#### Moyens

- Définir un schéma de déplacement doux reliant :
  - Pôle scolaire,
  - Pôle commerce,
  - Pôle sports et loisirs

Aux quartiers d'habitation.

- Structurer les futurs quartiers d'habitation autour des cheminements doux
- Ces objectifs pourront être traduits à travers des emplacements réservés ou des orientations d'aménagement et de programmation.
  - Cheminement en site propre rue Cart Broumet
  - Protéger les liaisons rue C Broumet / Grande rue
  - Cheminement bords du Doubs ?
  - Liaison touristique source du Doubs/Village par les tourbières



## REVELER UN SITE GEOGRAPHIQUE REMARQUABLE, ET EN ASSUMER LES CONTRAINTES

#### Preserver la biodiversite

Mouthe dispose sur son territoire de milieux à grandes valeurs environnementales (source du Doubs, tourbières et zones humides, cinq Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, deux sites Natura 2000 et de grands massifs forestiers).

Cette géographie remarquable participe pleinement à l'identité de la commune et à la qualité du cadre de vie meuthiard.

#### Préserver l'ensemble des espaces présentant un intérêt écologique fort

#### Préserver la biodiversité à toutes échelles

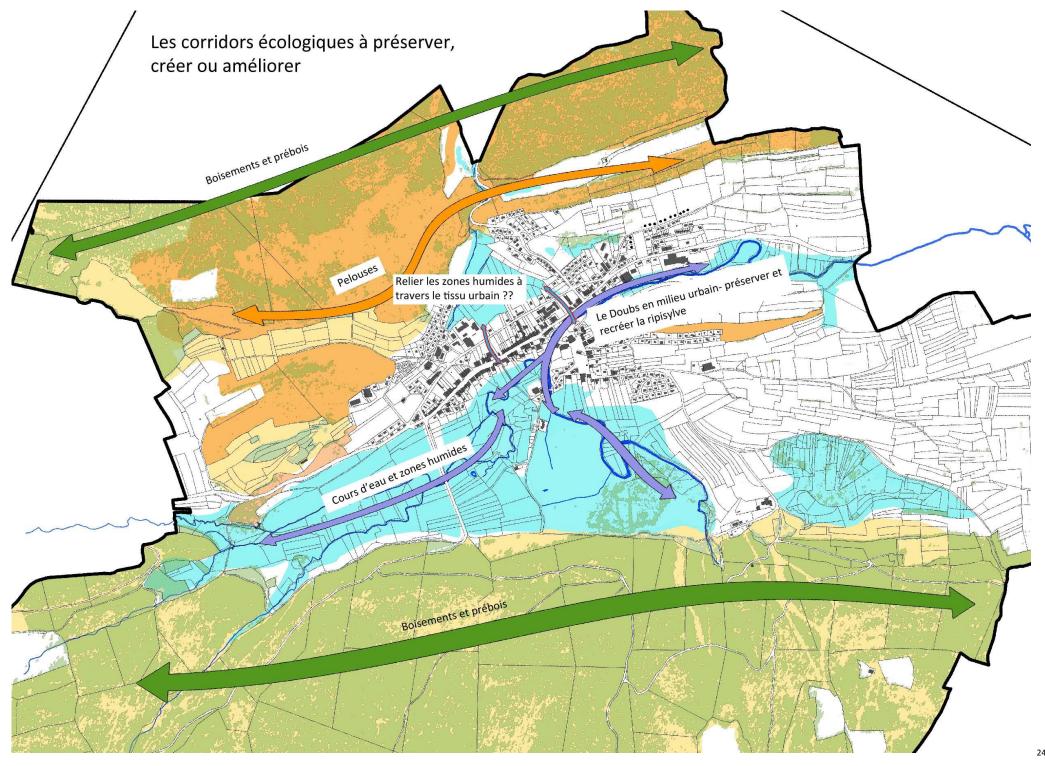
- Préserver de l'urbanisation tous les sites présentant un intérêt écologique fort ou exceptionnel et recelant des espèces rares ou protégées
- Préserver les zones Natura 2000. Cependant, sur certains de ces espaces les moins sensibles, une constructibilité ponctuelle et très encadrée peut avoir lieu pour permettre le développement d'activités pédagogiques nécessitant des aménagements légers, ou le développement d'activités de loisirs de plein air.

#### Préserver et recréer des corridors écologiques

- Les corridors écologiques repérés ne sont pas impactés par le zonage ou le règlement du PLU
- Dans la mesure du possible, remettre à l'air libre les cours d'eau assurant le lien entre les zones humides Est et Ouest. Seules des études complémentaires (hydrauliques) permettront de déterminer la faisabilité et les conséquences d'une telle orientation.
  - Limiter les risques d'inondation
  - Créer des circulations facilitées pour la faune et la flore

## Préserver les pelouses pour leur fort intérêt écologique et pour leur rôle structurant dans les paysages de la commune

- Proscrire toute extension urbaine sur les pelouses
- Permettre l'exploitation agricole de ces espaces et faciliter l'installation d'exploitations agricoles.



#### Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel

#### Limiter le « grignotage » des espaces naturels (et agricoles) et maitriser la consommation d'espace

- Le parti d'aménagement (zonage) recentre le développement urbain et veille à limiter l'étalement urbain
- Imposer des densités dans les zones d'extension urbaine afin de gérer la capacité d'urbanisation. Cette densité a été fixée à un minimum de 12 logements par ha soit 2.5 logements par ha de plus que ce qui s'est pratiqué en moyenne au cours de la décennie précédente.
- Limiter la taille moyenne des parcelles des zones à urbaniser, en présentant des mesures pour créer cadre de vie de qualité.

#### Réduire les émissions de gaz à effet de serre / Réduire la consommation de ressources naturelles

- Déplacements
  - Favoriser les déplacements doux
  - Conserver la proximité emploi / habitat
- Ressources naturelles / énergie
  - Promouvoir un habitat compact
  - Exploiter au mieux l'ensoleillement passif (implantation des constructions)
  - Limiter l'étalement urbain
  - Permettre et promouvoir la réutilisation à des fins domestiques des eaux de pluie.
  - ...

#### Supprimer le rejet d'effluents domestiques dans le milieu naturel pour être en compatibilité avec le SDAGE

 Le respect des normes en vigueur doit suffire en soi pour supprimer les rejets d'effluents dans les milieux naturels

# ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

#### Prendre en compte les risques naturels

La géographie du Val de Mouthe et la présence de cours d'eaux exposent une partie du territoire de la commune à deux grands types de risques naturels : risques d'inondation et risques de mouvements de terrain. De plus, l'ensemble de la commune est situé en zone de sismicité modérée.

#### Enjeux - objectifs:

Le PLU doit prendre en compte ces risques, c'est-à-dire, d'une part, protéger les espaces urbanisés de ces risques naturels et d'autre part, veiller à ce que l'urbanisation nouvelle ne les aggrave pas.

#### Moyens

- Dans l'attente du plan de prévention du risque inondation (PPRI), interdire toute urbanisation nouvelle dans les secteurs peu ou non construits et soumis au risque inondation du Doubs et du ruisseau du Cébriot.
- Dans les secteurs déjà urbanisés et concernés par ce risque, définir des mesures particulières en fonction des nouveaux projets de construction ou d'aménagement (relèvement des planchers des constructions, libre passage des eaux...).
- Aucune zone constructible ne se situera sur des secteurs soumis à des risques de mouvements de terrain.
- Concernant le risque sismique, les constructions respecteront les règles parasismiques en vigueur.

#### Préserver la ressource en eau potable

#### Enjeux - objectifs:

Le Doubs prend naissance sur le territoire communal de Mouthe, apportant ainsi une eau potable d'une bonne qualité. La préservation de cette ressource en eau, actuelle et future, est essentielle.

#### Moyens

Le PLU délimite un périmètre de protection autour de la source du Doubs limitant l'urbanisation, en conformité avec la servitude d'utilité publique de protection des sites et celle de protection des périmètres de captage.

#### Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement

#### Enjeux – objectifs :

• Ne pas accélérer la vitesse de transit de l'eau entre son point de chute et le milieu récepteur.

#### Moyens

- Interdire l'imperméabilisation non indispensable de surfaces libres.
- Promouvoir ou imposer l'utilisation de matériaux filtrant pour l'aménagement des surfaces « en dur ».

#### **ENERGIES RENOUVELABLES**

Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs.

#### Eolien

L'implantation d'éoliennes sur le territoire doit être possible dans la mesure où l'impact sur les paysages est mesuré préalablement.

L'implantation d'éoliennes destinées à alimenter les réseaux du service public ne peut s'envisager que sur les hauteurs, dans les secteurs les plus éloignés du val de Mouthe.

#### Solaire

Les centrales solaires impactant les terres agricoles de qualité ou modifiant en profondeur les paysages du Val de Mouthe seront proscrites.

L'implantation sur les toitures notamment des bâtiments d'activité ou des bâtiments agricoles est vivement encouragée.

#### Bois

Poursuivre l'exploitation de cette ressource locale abondante (nombre des équipements collectifs de la commune sont déjà reliés à la chaufferie bois communale)

#### Géothermie

Le potentiel géothermique du Val de Mouthe est assez bon. Cette ressource doit être promue à l'échelle du territoire.